



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CNAM

Question écrite n° 43331

## Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression unilatérale, en octobre dernier, de l'enseignement de l'unité de valeur appelée « environnement et technologies » dispensée depuis plus de dix années au Conservatoire national des arts et métiers à Paris, alors que cet établissement vient de célébrer son bicentenaire. En effet, cette suppression a été décidée sans motif précis, malgré l'augmentation régulière du nombre d'élèves et d'auditeurs. Il est l'un des seuls enseignements de ce type dispensés hors temps ouvrable, et de ce fait accessible aux salariés. Il préfigurait la création d'un cursus environnement destiné à former des ingénieurs dans un secteur demandeur en cadres scientifiques de haut niveau professionnel et immédiatement opérationnels. Sachant qu'il n'est pas actuellement prévu, lors de l'année universitaire 1996-1997, de reprendre cet enseignement, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de rapporter cette mesure néfaste, rétrograde et incompatible avec le rôle que joue le CNAM dans la formation et le développement des sciences et des techniques.

## Texte de la réponse

L'enseignement « environnement et technologies » du Conservatoire national des arts et métiers était, jusqu'en octobre 1995, rattaché à un enseignement « méthodes de préparation des décisions » qui prenait des exemples dans l'environnement. Cet enseignement, qui ne correspondait plus qu'imparfaitement aux besoins de l'économie, a été provisoirement suspendu. La direction du Conservatoire étudie actuellement un projet de formation qui permettrait de mieux prendre en compte les différents aspects techniques, mais aussi économiques et sociaux de l'environnement.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Jacquaint Muguette](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43331

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 septembre 1996, page 5133

**Réponse publiée le :** 30 décembre 1996, page 6877